

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

SEANCE DU 12 JUIN 2018

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 56 | 44 | 44 + 4 pouvoirs |

Date de convocation
07 juin 2018

Date d'affichage
07 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hugues COCHET, président.

Présents : Bernard BASQUIN, Jean François BAZIN, Ludovic BERGNIER, Aurélie BERNARD, Christelle BLAMPAIN, Christian BONIFACE, Jean Jacques BRIQUET, Christian BRUNET, Jean François BUVRIL (Suppléant de Véronique DEPARIS), Hugues COCHET, Maurice COQUART, Rudy DEBREF, Jean Pierre DEGARDEZ (Suppléant de Rémi FOIX), Dominique DELACHE, Estelle DELOFFRE, Sylvie DRAUX, Patrick DUMON, Hervé FLAMANT, Hervé FLORENTY, Marie Claire FORTIN, Franck GUIARD, Willy HUYGHE, Joël LAMOTTE (Suppléant de Jean Luc EGRET), Franck LEPOUSEZ, Anne Marie LEVIEL, Caroline LOMBARD, Sylvie MACAIGNE, Jacques MAILLARD, Patrick MARIAGE, Nathalie MENNESSON (Suppléante de Olivier HENNECHART), Christian PARENT, Jean Paul PIROTTE, Jean Pierre PREVOT, Marc RATTE (Suppléant de Pierre PASEK), Chantal RAVAUX, Angélique REMOLU, Marc SORIAUX, Bernadette THIEULEUX, Séverine TRIQUET, Eric VANNESTE, Monique WALTON, Joël WATEAU, Marc WILLEMMAIN, Alain XAVIER.

Absents : Francine BRUSSET, Pascal DRUAUX, Jean Claude HIERNAUX, Etienne PLATEAU, Sarah RICHEZ, Bernard VALLIET, Odile VALLIET, Christine WATREMEZ.

Représentés : Olivier COCHET par Hugues COCHET, Patrick DELAMOUR par Christian BRUNET, Lilette HENNECHART par Hervé FLORENTY, Joël NOISETTE par Patrick DUMON.

Monsieur Willy HUYGHE a été nommé secrétaire

N° de délibération : 12061810

Objet : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Flavigny le Grand et Beaurain

Par délibération du 4 novembre 2009, le conseil municipal de Flavigny le Grand et Beaurain a prescrit la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise, compétente en matière d'urbanisme, poursuit l'élaboration du document et l'a confié au cabinet « Auddicé Urbanisme »

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : P.A.D.D. Quatre lettres sur lesquelles reposent les fondations du PLU. C'est le projet politique du territoire communal dont les orientations et préconisations se traduiront dans le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et le zonage du PLU.

Le conseil municipal de Flavigny le Grand et Beaurain a débattu sur les orientations du PADD le 17 avril 2018 et a émis un avis favorable.

Le PADD s'articule autour de 5 grands axes :

1 Orientation générale : forger une identité partagée de la commune de Flavigny le Grand et Beaurain, fondée sur ses spécificités et sur ses potentialités.

2 Orientation 1 : structurer et valoriser le cadre de vie en fondant le développement sur les qualités naturelles et culturelles.

3 Orientation 2 : organiser le développement autour du pôle historique de Beaurain.

4 Orientation 3 : préserver et pérenniser le tissu économique existant et contribuer au développement de l'emploi local.

5. Orientation 4 : maintenir une vie locale et une cohésion sociale.

Au cours de ce débat, aucune observation n'a été émise.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a pris connaissance du PADD du PLU Flavigny le Grand et Beaurain, a débattu sur les orientations du document et prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le président, Hugues COCHET

le Président



Hugues COCHET

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 15/06/2018 à 11:03:28
Référence : b1881dede7aa73f5b78b106d282226096e4dd2ca